

**Procuration pour le transfert de titres****Liste de vérification - Dépôt de titres pour les comptes SICI**

- Certificat d'action original/Attestation du système d'inscription
- Formule 8020F, *Récépissé de dépôt de titres*
- Formule 139F, *Procuration pour le transfert de titres*
  - a) Laisser le premier champ vide «... et transfère à \_\_\_\_\_ ».
  - b) Le porteur inscrit doit signer.
  - c) Le centre bancaire appose la garantie de signature.
  - d) Ne pas dater la formule 139F pour éviter qu'elle ne devienne périmée.
  - e) Utiliser une formule 139F par type de titre (p. ex. une formule 139F pour l'action ordinaire de BCE et une autre pour l'action privilégiée de BCE).
  - f) L'original de la formule 139F portant la signature originale doit être utilisé. Il est préférable d'utiliser un stylo à encre bleu pour qu'il soit clairement établi qu'il ne s'agit pas d'une photocopie.

**Envoyer tous les documents énumérés ci-dessus à l'adresse suivante :**

Services Investisseurs CIBC inc. / CIBC Investor Services Inc.  
Contrôle du bureau des ventes / Sales Office Control  
a/s Marchés mondiaux CIBC inc. / CIBC World Markets Inc.  
22 Front Street West, 4th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2W5

**Cas particuliers**

1. Résolution de l'entreprise
  - Résolution de l'entreprise - (dirigeants/administrateurs/propriétaires multiples) (10450f) : La signature doit être garantie par le centre bancaire.

OU

  - Résolution de l'entreprise - (dirigeant/administrateur/propriétaire unique) (10480f) : Notariée ou signée par le commissaire à l'assermentation
  - Formule 139F : La signature doit être garantie par le centre bancaire.
2. Inscription au nom d'une autre personne
  - Mention juridique au sujet de la propriété : Elle doit être signée par le porteur inscrit et notariée.
  - Formule 139F : Elle doit être signée par le porteur inscrit et la signature doit être garantie par le centre bancaire.
3. Inscription au nom du défunt déposé dans le compte de succession
  - Testament homologué
  - Déclaration de transmission (10010f) : Déclarations sous serment signée par un commissaire ou notariées
  - Formule 139F : La signature doit être garantie par le centre bancaire.

